

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue au siège social de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (400, boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès), **le jeudi, dix-huitième jour du mois d'août deux mille vingt-deux (18 août 2022), SEIZE HEURES DIX (16 H 10)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2022-08-5409

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2022
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2022
6. Approbation des directives et des ordres de changement
7. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
8. Vidanges de fosses septiques pour la Municipalité de Charette (DDP-2022-236)
9. Vidanges de fosses septiques pour la municipalité de Saint-Boniface (DDP-2022-237)
10. Vidanges de fosses septiques pour la Municipalité de St-Élie-de-Caxton (DDP-2022-238)
11. Vidanges de fosses septiques pour la Municipalité de Sainte-Ursule (DDP-2022-239)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

12. Échantillonnage de composé organique volatil (COV) (DDP-2022-240)
13. Contrat de services professionnels d'ingénierie, phase 4, bureaux administratifs (DDP-2022-230)
14. Fourniture et livraison de 1 450 m³ de MG20 conforme MTQ pour le centre de transfert (DDP-2022-234)
15. Fourniture et la livraison de 2 000 tonnes de pierre nette de 1"-2" pour la construction de la cellule 6 (DDP-2022-235)
16. Radiations de créances
17. Autorisation d'octroi du contrat afférent à l'appel d'offres pour le réaménagement du bâtiment situé au 460 boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès (OS-907)
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5410

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
16 JUIN 2022**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 16 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5411

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 10 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-08-5412

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5413

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois d'août 2022, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5414

**VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE CHARETTE (DDP-2022-236)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Charette :

Entreprises	Prix/unité (taxes en sus)
Vacuum St-Gabriel	185,00 \$/850 gallons

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-236 pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Charette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Vacuum St-Gabriel, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-08-5415

**VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE (DDP-2022-237)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Saint-Boniface :

Entreprises	Prix/unité (taxes en sus)
Vacuum St-Gabriel	185,00 \$/850 gallons

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-237 pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Saint-Boniface, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Vacuum St-Gabriel, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5416

**VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉLIE-DE-CAXTON (DDP-2022-238)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de St-Élie-de-Caxton :

Entreprises	Prix/unité (taxes en sus)
EBI Envirotech inc.	149,69 \$/750 gallons

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-238 pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de St-Élie-de-Caxton, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise EBI Envirotech inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-08-5417

**VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-URSULE (DDP-2022-239)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Sainte-Ursule :

Entreprises	Prix/unité (taxes en sus)
EBI Envirotech inc.	149,69 \$/750 gallons

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-239 pour la vidange de fosses septiques pour la Municipalité de Sainte-Ursule, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise EBI Envirotech inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5418

**ÉCHANTILLONNAGE DE COMPOSÉ ORGANIQUE
VOLATIL (COV) (DDP-2022-240)**

ATTENDU qu'Énercycle doit effectuer l'échantillonnage de composé organique volatile (COV) ;

ATTENDU que *Consulair* effectue déjà l'échantillonnage de COV pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer un contrat à *Consulair* pour l'échantillonnage de composé organique volatil (COV), pour un montant total de 35 805,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-08-5419

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE, PHASE 4, BUREAUX ADMINISTRATIFS
(DDP-2022-230)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de la phase 4 du réaménagement, bureaux administratifs :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Larocque Cournoyer	43 000 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-230, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Larocque Cournoyer, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5420

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE 1 450 M³ DE MG20
CONFORME MTQ POUR LE CENTRE DE TRANSFERT
(DDP-2022-234)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture et la livraison de 1 450 m³ de MG20 conforme MTQ pour le centre de transfert :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Transport D.B.Y. inc.	17,75 \$/tonne
Maskimo	19,25 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-234, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Transport D.B.Y. inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-08-5421

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE 2 000 TONNES DE PIERRE
NETTE DE 1"-2" POUR LA CONSTRUCTION DE LA
CELLULE 6 (DDP-2022-235)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la fourniture et la livraison de 2 000 tonnes de pierre nette de 1"-2" pour la construction de la cellule 6 :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Transport D.B.Y. inc.	17,50 \$/tonne
Maskimo	19,75 \$/tonne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2022-235, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Transport D.B.Y. inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5422

RADIATIONS DE CRÉANCES

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 18 août 2022 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 225,13 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur ces dites créances.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2022-08-5423

**AUTORISATION D'OCTROI DU CONTRAT AFFÉRENT À
L'APPEL D'OFFRES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU
BÂTIMENT SITUÉ AU 460 BOULEVARD DE LA GABELLE À
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS (OS-907)**

ATTENDU l'appel d'offres pour le réaménagement du bâtiment 460 au LET de Saint-Étienne-des-Grès (OS-907) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser l'administration à octroyer, le ou vers le 29 août 2022 le contrat pour le réaménagement du bâtiment situé au 460 boulevard de la Gabelle à Saint-Étienne-des-Grès (OS-907), au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, sous réserve que le montant soumis n'excède pas l'estimation de l'administration datée du 25 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2022-08-5424

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à seize heures vingt-cinq (16h25).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE